



Mention légale

ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE ET
ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DES ACTIONNAIRES D'APERAM
DU MARDI 8 MAI 2012
QUI SE TIENDRA AU SIEGE SOCIAL D'ARCELORMITTAL
19 AVENUE DE LA LIBERTE
L-2930 LUXEMBOURG
GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG
A 15.00 HEURES

Identification de l'actionnaire :
Nom, prénom, adresse, dénomination, siège social
Date et signature

Choisissez une des 3 possibilités offertes en cochant la case correspondante, puis datez et signez ci-dessus

- 1. Je désire assister personnellement aux Assemblées Générales.
2. Je n'assisterai pas aux Assemblées Générales. Je donne irrévocablement pouvoir au Secrétaire Général d'Aperam Monsieur Laurent Beuloye...

* Indiquer le nom, prénom et l'adresse du mandataire que vous désignez si vous ne voulez pas confier le mandat au Secrétaire Général.

- 3. Je n'assisterai pas aux Assemblées Générales. Je donne irrévocablement pouvoir au Secrétaire Général, avec les instructions de vote suivantes :

AGA résolutions 1-9
I II III IV V VI VII VIII IX
Pour
Contre
Abstention

AGE résolutions 1-2
I II
Pour
Contre
Abstention

Si des amendements ou des nouvelles résolutions étaient proposées, je donne pouvoir irrévocable au Secrétaire Général pour voter en mon nom et selon son choix, à moins que je ne coche la case ci-dessous:

«Je m'abstiens» []

Tout formulaire en blanc sera considéré comme pouvoir irrévocable au Secrétaire Général pour voter selon son choix au nom de l'actionnaire.

Tout défaut de choix clairement exprimé pour les différentes possibilités d'instructions de vote prévues ci-dessus ou tout choix contradictoire vaudra comme choix de l'option 2 avec pouvoir irrévocable au Secrétaire Général de voter selon son choix au nom de l'actionnaire.

Two columns of text providing instructions for direct and indirect shareholders, including contact information for BNP Paribas Securities Services.

À l'usage exclusif de la Société
Identifiant Inscrit chez Aperam
Nombre d'actions Détention dans un système de compensation

IDENTIFICATION DE L'ACTIONNAIRE

a. Le signataire est prié d'inscrire correctement, dans la zone réservée à cet effet, son nom (en lettres majuscules), son prénom et son adresse. Si ces informations figurent déjà sur le formulaire, le signataire est prié de les vérifier et, éventuellement, rectifier. Pour les personnes morales, la dénomination et le siège social devront être indiquées ainsi que le nom, prénom et qualité du signataire. Si le signataire n'est pas lui-même un actionnaire (par exemple: administrateur légal, tuteur, etc.), il/elle doit mentionner son nom, prénom et la qualité avec laquelle il/elle signe le formulaire.

b. Pour les actions détenues par l'intermédiaire d'un système de compensation (*clearing system*), l'actionnaire doit avoir la qualité d'actionnaire d'Aperam à la **«Date d'Enregistrement» (Record Date), définie comme le 24 avril 2012 à minuit (24 heures), heure de Luxembourg**, et doit demander à son intermédiaire financier (banque ou autre institution financière) auprès duquel ses actions sont déposées d'envoyer un certificat d'enregistrement (*registration certificate*) concernant ses actions à la banque centralisatrice (telle qu'indiquée ci-dessous) qui doit le recevoir au plus tard à 17 heures, heure locale, le 4 mai 2012. Le certificat d'enregistrement doit clairement identifier le propriétaire des actions d'Aperam, le nombre d'actions enregistrées, et confirmer que les actions en questions sont enregistrées dans les livres de l'intermédiaire financier en question au nom de l'actionnaire à la Date d'Enregistrement.

c. Un actionnaire peut se faire représenter par une personne de son choix, qui n'est pas nécessairement un actionnaire. Sous réserve du respect des obligations de déclaration de seuil prévues à l'article 7 des statuts d'Aperam, il n'y a pas de limite quant au nombre maximal de voix dont peut disposer la même personne, tant en son nom personnel qu'en tant que mandataire.

DIVERS

Le texte anglais des résolutions figure dans l'avis de convocation ci-joint ensemble avec une traduction française. En cas de divergence, la version anglaise fera foi.

Par ma signature au recto de ce formulaire, je comprends et j'accepte que les données y figurant soient collectées, traitées et utilisées pour les besoins de l'organisation des Assemblées Générales et du vote des résolutions. Aperam est responsable du traitement des données.

Les données peuvent être communiquées aux sociétés suivantes impliquées dans l'organisation de l'Assemblée Générale et/ou dans les opérations de vote:

- BNP Paribas Securities Services - Paris, France;
- Clearstream Banking – Luxembourg, G. D. Luxembourg; Euroclear-France - Paris, France; Euroclear Nederland - Amsterdam, Pays-Bas;
- Citi, New York, Etats-Unis d'Amérique.

J'ai un droit d'accès aux données me concernant et j'ai le droit de les rectifier. Les données peuvent être conservées pendant une durée pouvant aller jusqu'à 30 ans.

Banques centralisatrices locales mandatées par Aperam :

- Pour les actions directement ou indirectement enregistrées dans le registre des actionnaires d'Aperam (les «Actions du Registre Européen») et qui sont incluses dans le système d'Euroclear Pays-Bas et admises à la négociation sur Euronext Amsterdam, ou incluses dans le système d'Euroclear France et admises à la négociation sur Euronext Paris:

BNP Paribas Securities Services

CTS – Assemblée Centralisée
Grands Moulins de Pantin
9, rue du Débarcadère
93761 Pantin Cedex, France
Tel.: + 33 1 57 43 83 02 ; Fax: + 33 1 55 77 95 01 ou + 33 1 40 14 58 90

- Pour les Actions du Registre Européen, qui sont incluses dans le système de Clearstream Banking ou Euroclear Bank et qui sont admises à la négociation sur le marché réglementé de la Bourse de Luxembourg:

BNP Paribas Securities Services

CTS- Corporate Action
33, rue de Gasperich
L - 2085 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg
Tél.: +352 2696 2389 / 62455 / 2407; Fax: +352 2696 9757